



Baraigne



Crédit photo : © Wilf JAMES

Bulletin Municipal 2021

Le mot du maire

Les conseillers municipaux et moi-même sommes ravis de vous présenter un nouveau numéro du bulletin municipal.

Malgré le contexte sanitaire, la vie communale et nos traditions sont toujours perturbées.

Et pourtant, cette année nous avons pu recevoir le marché nocturne organisé par la CCCLA qui fût une grande réussite. Je remercie chaleureusement l'équipe du comité des fêtes pour sa participation et ses animations autour de cet évènement ainsi que les personnes du village ayant la fibre artistique ce qui m'a ravi.

L'année qui vient, va se dérouler sous le signe des travaux, à partir de début février débutera l'aménagement des entrées d'agglomération.

La société retenue pour la réalisation de ceux-ci est la Société COLAS, ce qui va entraîner quelques désagréments pour les riverains.

L'année 2021, se termine par plusieurs bonnes nouvelles :

✎ la baisse du prix de l'eau à partir du 1er janvier 2022 (je faisais partie du groupe de travail) en adéquation avec la Communauté des Communes.

✎ les ordures ménagères à compter du 1er Janvier 2022 suite au rattachement au SMICTOM nous permettra l'accès aux différentes déchetteries (Labastide d'Anjou, Castelnaudary) faisant suite au résultat de la consultation des habitants via un sondage intervenu l'année précédente.

Au sujet de l'éclairage public, tout le village est passé à l'éclairage LED et avec l'extinction nocturne. Ces deux changements ont engendré une économie substantielle de l'ordre de - 60 % par rapport aux années précédentes.

Je remercie les participants au concours photos lancé par Magali, cette année a été désignée la photo du village prise par Monsieur JAMES qui fait la couverture du bulletin municipal. Merci à lui.

« Alors que des dizaines de départs en retraite sont prévus dans le département de l'Aude d'ici les trois prochaines années et qu'il est difficile à ce jour de trouver des postulants, plusieurs maires témoignent de l'importance du poste de secrétaire de mairie, poste polyvalent demandant à la fois des compétences techniques, administratives et humaines. (*Source : L'Indépendant, article du 27/11/2021*). »

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à remercier vivement Madame Nathalie FAURE, secrétaire de mairie pour son travail au sein de la commune.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin,
de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente mes meilleurs vœux pour 2022.

Le Maire,
Pascal ASSEMAT

Les séances du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2021

Adhésion au service de paiement en ligne PayFiP

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^o janvier 2022, la Commune de Baraigne aura l'obligation de proposer à ses usagers la possibilité de payer les titres de recettes qu'elle émet par prélèvement unique ou par carte bancaire.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFiP, permet de mettre en application le paiement en ligne.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en application du paiement en ligne par les usagers des titres de recettes émis par la Commune.

Convention service remplacement - CDG11

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de mise à disposition de personnel du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'AUDE auquel la Commune fera appel en cas d'absence du personnel titulaire ou de surcroît de travail.

AXA - avenant contrat multirisque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le contrat d'assurance multirisque de la Commune pour le mettre en conformité avec les dispositions de l'article 104 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'obligation d'assurance de la protection fonctionnelle des élus locaux.

Il donne lecture de l'avenant adressé par l'assureur AXA de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant susdit.

Vote du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget communal 2020 - affectation du résultat

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de **129 023.26 €** comme suit

affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'inv.	25 328.08 €
affectation à l'excédent reporté	103 695.18 €

Budget communal 2020 - vote du compte administratif

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2020 voir page 7.

Loyers BRINGUIER MARQUIER- admission en non-valeur (DE_2021_007)

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Trésorier de Castelnaudary, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes émis au nom de M. MARQUIER Cédric et Mme BRINGUIER Delphine et décide, pour compenser cette admission en non-valeur, la reprise intégrale de la provision "impayés loyers logement 5 rue des mimosas".

Séance du 31 Mars 2021

Annulation DE 2021-007 du 19 février 2021 - admission en non-valeur

Le Conseil Municipal annule la délibération n° DE 2021-007 du 19 février 2021 prescrivant l'admission en non-valeur de loyers impayés et accepte, en accord avec les anciens locataires, un étalement de leur dette.

Passage anticipé instruction M57 et expérimentation CFU

Le Conseil Municipal décide la mise en place de la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 par droit d'option et autorise l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Mise en œuvre et révision des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Le Conseil Municipal engage la Commune dans la démarche de réalisation du PCS avec l'appui technique et financier du SMMAR

CCCLA - modification statutaire n°8

Le Conseil Municipal approuve la modification n°8 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois concernant la rétrocession à la Commune de la compétence optionnelle "2 - Politique du logement et du cadre de vie -Programme Local de l'Habitat."

Demande ouverture tranchée domaine public communal (DE_2021_012)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Edith GALAUP demande l'autorisation d'ouvrir, à sa charge, une tranchée sur le chemin rural n°3 du Mas Saintes Puelles afin de raccorder le bâtiment sis sur sa parcelle ZD 17 au réseau d'eau potable.

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture d'une tranchée sur le chemin rural n°3 du Mas Saintes Puelles afin de raccorder le bâtiment sis sur la parcelle ZD 17 au réseau d'eau potable.

Subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes, qui seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2021 :

Association Prévention Routière	50 euros
GDA des Coteaux de l'Hers	50 euros
A.C.C.A. de Baraigne	300 euros
Pour que vive la Piège	100 euros

Vote des taxes locales 2021 (DE_2021_014)

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'exercice 2021 :

Taxe foncière (bâti)	49,39%
Taxe foncière (non bâti)	85,90%
Produit fiscal attendu	64 081 €

Budget communal 2021 - vote du budget primitif

Le Conseil Municipal adopte le budget de la Commune de Baraigne pour l'année 2021 présenté par son Maire ; ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant à la somme de 267 256.83 €.

Séance du 04 Juin 2021

Sécurisation de la rue des platanes

Le Cabinet URBALINK présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la rue des platanes.

Budget communal 2021 - DM 01

Le Conseil Municipal ajuste les crédits prévus au budget primitif 2021 en ce qui concerne les dotations de l'Etat.

CCCLA - avenant n°1 convention instruction ADS

Le Conseil Municipal approuve la modification des articles 10 : CONDITIONS FINANCIERES et 11 : DUREE ET RESILIATION de la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

CCCLA - convention services techniques

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition du service technique intercommunal pour la période 2021-2026.

Recensement 2022 - création 1 poste agent recenseur

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent recenseur et sa rémunération pour effectuer le recensement de la population de mi-janvier à mi-février 2022.

Séance du 11 Août 2021

Demande subvention Aménagement entrées aggro (DE_2021_020)

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Occitanie et de rechercher tous financements possibles à ce projet (Conseil Départemental de l'Aude et autres....).

CCCLA - validation projet intercommunal 2021-2026 (DE_2021_021)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de territoire 2020 - 2026 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Subvention 2021 au Comité des Fêtes (DE_2021_022)

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du contexte sanitaire, le Comité des Fêtes a annulé la fête locale 2021. Cependant, le Comité des Fêtes a proposé, entre autres, des animations ludiques et musicales pour le marché nocturne du 15 juillet dernier.

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de 1000 euros au Comité des Fêtes de Baraigne pour l'année 2021.

Budget communal 2021 - DM 02 (DE_2021_023)

Le Conseil Municipal vote des mouvements de crédits pour ajuster le budget primitif 2021.

Commission "animaux domestiques ou errants" (DE_2021_024)

Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale chargée d'examiner les problématiques liées aux animaux domestiques ou errants.

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :
Commission " Problématiques liées aux animaux domestiques ou errants"

Article 2 : La commission municipale comporte au maximum 3 membres.

Article 3 : Après appel à candidature et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de ladite commission : **Mesdames Chantal WEIDMANN et Edith GALAUP**

Déplacement du bureau de vote (DE_2021_025)

Le Conseil Municipal décide le déplacement permanent du bureau de vote n°1 unique de la Commune de BARAIGNE de la mairie au foyer rural sis rue de l'abreuvoir.

Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire communal (DE_2021_026)

Le Conseil Municipal décide que l'éclairage public sera interrompu de minuit à 05 heures à compter du 1er septembre 2021 pour une phase expérimentale de six mois.

Séance du 15 Octobre 2021

CCCLA - modification statuts n°9 (DE_2021_027)

Le Conseil Municipal approuve la modification n° 9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois qui permettra de confier la gestion de la Maison France Services sur le territoire de CASTELNAUDARY au CIAS Castelnaudary Lauragais Audois.

Aménagement entrées agglo - demande de subvention complémentaire (DE_2021_028)

Considérant le montant prévisionnel des travaux de la deuxième tranche estimé par le Cabinet URBALINK à 72 205.00 € H.T.;

Considérant les financements obtenus et le reste à charge important pour la Commune ;

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de déposer une demande d'aide auprès de la Préfecture de l'Aude au titre de la DETR 2022 et une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'aide aux communes.

Séance du 26 Novembre 2021

Marché MT202101 "Aménagement des entrées d'agglomération- RD 217" (DE_2021_029)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché n° MT202101 "Aménagement des entrées d'agglomération - RD 217" à SAS COLAS FRANCE ZI la Bouriette 11880 Carcassonne pour un montant H.T. de 125 952.00 €

Rue des platanes (RD217 en agglo) - travaux interdits 5 ans (DE_2021_030)

Le Conseil Municipal décide d'interdire toute intervention sur la voirie et les trottoirs "Rue des platanes" (RD 217 en agglomération) pendant une durée de 5 ans et demande à Monsieur le Maire d'informer les riverains de cette décision afin qu'ils puissent s'ils le désirent effectuer tous travaux ou branchements avant les travaux prévus sur cette rue.

CCCLA - modification des statuts n°9 et retrait DE2021-027 du 15 octobre 2021 (DE_2021_032)

Le Conseil Municipal approuve les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et décide de retirer la délibération n° 2021-027 en date du 15 octobre 2021

portant approbation modification n°9 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Budget communal 2021 - DM 03 (DE_2021_033)

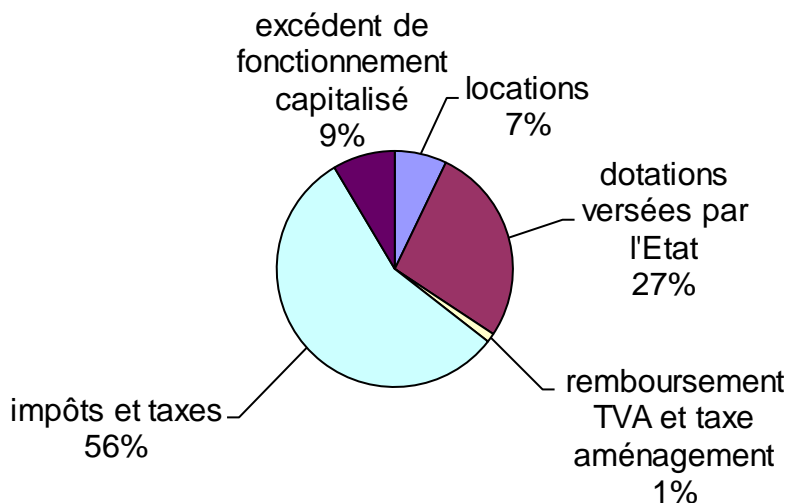
Le Conseil Municipal inscrit les crédits nécessaires à la réalisation des travaux rue des platanes suite à la finalisation du marché de travaux n°MT202101.

Emprunt de 70 000€ - travaux "Aménagement entrées agglomération - RD217" (DE_2021_034)

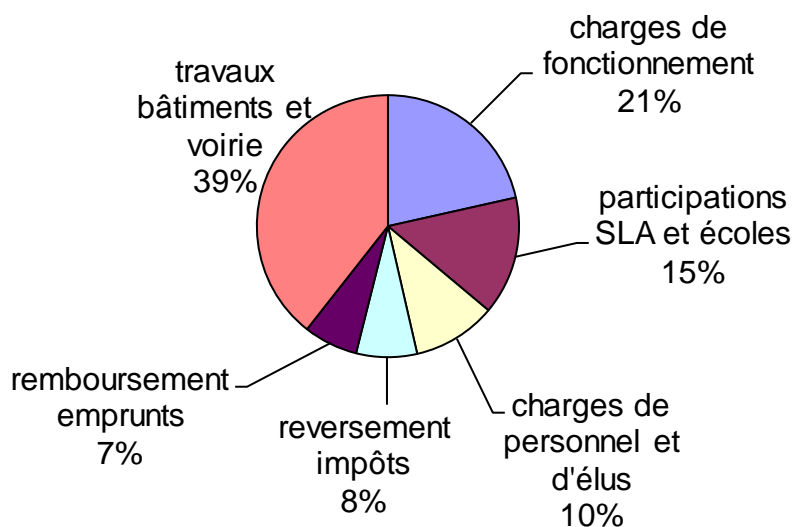
Le Conseil Municipal décide de recourir à l'emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON pour financer en partie les travaux prévus rue des platanes.

Le compte administratif 2021

Recettes



Dépenses



Eau et assainissement



LE PRIX DE L'EAU BAISSÉ

Sur notre territoire, l'ensemble des maires a pris la décision de **transférer les compétences eau et assainissement** à la communauté de communes au 1er janvier 2018. Ce choix était motivé par la volonté d'assurer un **service de qualité**, de se donner les moyens de mener les **investissements nécessaires**, et de **négoier les tarifs**.

Ainsi avons-nous signé une convention avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour **2 millions d'euros de subvention d'investissements sur 5 ans** sur nos réseaux qui représentent plus de 1 000 km de canalisation et 41 stations d'épurations. **La CCCLA a mené** la négociation sur un nouveau contrat de délégation de service public pour ceux arrivant à terme en 2021 soit 15 000 abonnés et 75 % de la population de la CCCLA pour l'eau potable et 71% pour l'assainissement.

Le contrat a été attribué à SUEZ à compter du 1er janvier 2022. La mise en concurrence des candidats, nous a permis d'obtenir une **baisse des tarifs** pour tous quel que soit le volume de consommation.

AINSI POUR BARAIGNE, LES TARIFS 2022 SERONT EN BAISSÉ DE 16 % PAR RAPPORT À 2021*.



*prix estimé sur la base d'une consommation de 120m³ (hors taxe agence de l'eau (= 7 centimes/m³ en 2021)).

Pour une consommation de 120m³, **l'économie sera de 81,20 euros** sur l'eau potable (soit 24.2%) et **de 15,10 euros** sur l'assainissement (soit 5.7%).

Très heureux de pouvoir ainsi faire baisser le prix de ce service si important, nous vous assurons de notre grande vigilance quant à la qualité du service rendu.

Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

**CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS**
C.L.A. communauté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
40, AVENUE DU 8 MAI 1945, 11491 CASTELNAUDARY
WWW.CCCLA.FR

Energies de la Piège - Maison France Services

Depuis 25 ans, nous agissons ENSEMBLE !

Nous, habitants de l'ancienne communauté de communes Hers et Ganguise.

Nous avons créé l'association Énergies de la Piège, il y a plus de 25 ans pour qu'ensemble, avec le soutien des communes, nous construisions nos réponses, sur notre lieu de vie.

En tant qu'habitants, nous nous sommes collectivement donné la capacité de saisir les questions et les préoccupations qui concernent l'amélioration du « cadre de vie » et du « vivre ensemble ».

Pour faire lien,

Nous connaissons les activités et services que porte Énergies de la Piège.

Ils sont destinés à l'ensemble des habitants et à des catégories ciblées (seniors, jeunes, parents, etc.).

Ils sont portés par une équipe de salariés compétente, engagée et certifiée par les agréments Centre Social, France Service, Point Conseil Budget.

L'association est l'interlocutrice des services de l'État, de la Région, du Département ou de la Communauté de communes, de la Caisse d'Allocation Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, etc.

Autant de partenaires qui trouvent en elle le relais favorable à la mise en œuvre des missions de service public, d'accès aux droits ou d'animation de la vie sociale au profit des habitants sur le territoire.

Tout cela est indispensable, oui. Mais c'est encore insuffisant !

Pour être citoyenne,

Énergies de la Piège est un cadre idéal d'exercice de notre citoyenneté.

Elle est le lieu de la mise en œuvre des projets : un lieu d'échanges, de dialogues et de construction entre habitants et élus du territoire.

A l'heure où la démocratie interroge, où la question des « communs » est prépondérante, nous avons la chance de posséder, grâce aux « Énergies » de la génération précédente, l'outil qui nous permet de participer à l'élaboration d'un cadre de vie durable et apaisé.

Pour poser toutes les questions et construire nos réponses,

Dans le contexte du changement climatique, du capitalisme financier, de la crise sanitaire. Comment, nous «citoyens», pouvons peser sur les orientations et les choix qui concernent nos modes de vie ?

Comment pouvons-nous construire avec nos voisins, notre village et les autres communes ?

Comment se forger une opinion, la partager, entendre celle des autres, s'informer et se former pour aller plus loin ?

Comment débattre ?

Comment soutenir l'action de nos élus, l'action des communes et celle des associations ?

Alimentation, accès aux services de santé, mobilité, environnement, accès à la culture, évolution des modes de travail, etc.

Tous ces sujets fondamentaux font partie des nombreux sujets que nous devons saisir collectivement pour apporter des solutions qui nous ressemblent et nous rassemblent.

Afin de vivre mieux, en Hers et Ganguise,

En novembre 2021, l'association Énergies de la Piège a obtenu le renouvellement de son agrément Centre social et Culturel pour 4 années.

Le nouveau projet social fixe de grandes orientations :

La démarche d'aller plus fortement vers les habitants pour répondre à leurs besoins.

Des projets et actions toujours plus participatifs, avec le développement des commissions.

Et surtout, la volonté de contribuer à la « chose publique » en renforçant le pouvoir de penser, de dire et d'agir des habitants.

Finalement, notre projet social doit répondre à la question que l'on se pose tous « Quoi et comment faire pour vivre mieux ? »

Les solutions, nous les aurons, ensemble. Alors, rejoignez-nous !

Document donné par les Energies de la Piège

Travaux et Projets

Aménagement des entrées d'agglomération

Suite à l'intervention des services techniques du département, le projet a dû être modifié ce qui a engendré une révision des plans, un surcoût financier pour lequel Monsieur le Maire a effectué une nouvelle demande de subvention et par conséquent un retard dans la réalisation des travaux.

Le projet va s'étaler sur une période de 4 à 6 semaines et devraient débuter aux alentours du 20 février 2022.

Eclairage public

L'arrivée de l'éclairage public dans les villes et les campagnes a longtemps été vécue comme un progrès. Aujourd'hui, cette question devient un des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales. En effet, les évolutions des coûts et son impact sur l'environnement amènent les élus à réfléchir sur son optimisation et ses usages.

Une des réponses pour minimiser les dépenses budgétaires, la pollution lumineuse et préserver la biodiversité est la mise en œuvre de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a donc décidé à titre expérimental pour une période de 6 mois et ce à compter du 1^{er} septembre 2021, de procéder à l'extinction de l'éclairage public de notre commune sur la période nocturne où le besoin est le moins pertinent : soit de minuit à 5 heures du matin.

Au terme de cette période d'essai, un bilan sera établi et consultable par la population.

Bien entendu, en période de fêtes ou en cas d'incidents, l'éclairage pourra être remis en service.

Durant cette période, la commune met à disposition de ses habitants divers supports d'échanges afin de connaître l'impact et le ressenti de cette expérience sur le quotidien :

- Cahier de doléances à disposition au secrétariat de mairie
- Adresse mail de la commune : commune.baraigne@orange.fr

Foyer Rural

Le foyer rural construit par les habitants de Baraigne en 1987 et après plus de 34 années de bons et loyaux services, avec une superficie de 250m², va refaire peau neuve.

En effet, le Conseil Municipal et moi-même allons travailler sur la rénovation énergétique, phonique et électrique du Foyer Rural.

Pour ce chantier de grande envergure, la municipalité a fait appel au C.A.U.E. 11 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui, après une visite sur terrain a établi une fiche conseil d'aide à la décision présentée en réunion le mardi 28 septembre en présence de Monsieur le Maire, Magali BELTRAN seconde adjointe, Madame GLEIZES Laurie architecte et Madame DIF Lucie paysagiste, Monsieur RAYNAUD conseil départemental ainsi qu'un technicien du bureau du CAUE à titre indicatif pour les aspects techniques.

Ce projet de par son envergure nécessitera plusieurs tranches de travaux et un financement important pour lequel nous mettons tout en œuvre afin d'obtenir le plus d'aides possibles.

Etat civil

Naissances



HUMBERT Jade née le 20/02/2021

Bienvenue à cette nouveau-née et félicitations à ses parents.

Décès



DELESTAING Serge décédé le 28/12/2020

JAMES William décédé le 30/01/2021

BERQUIERE André décédé le 03/06/2021

Nous renouvelons nos sincères condoléances à ces familles endeuillées.

Nouveaux Baraignois(e)s



Clarisse BEQUIE et Louis BERTHOUMIEU au 6 Rue de la Mairie

Lounna GAUZERE et Benjamin DIAZ au 2 Impasse du Forgeron

Marine HORAK et Louis CERVONI au 2 Rue des Peupliers

Yann FOURNIER au 5bis Rue des Platanes

Famille REYNAL au 5 Rue de l'Abreuvoir

Famille AUMONT au 1 Rue des Platanes

Françoise BIZOTTO et Benjamin RIVALS 1 Impasse du Forgeron

Nous leur souhaitons la bienvenue à Baraigne.

Espaces verts

Grand chantier au quotidien dans une commune, Baraigne est dotée de multiples espaces verts à la charge d'entretien conséquente.

L'équipe municipale aidée par l'employé intercommunal une demi-journée par semaine essaie de faire au mieux.

Sentier de randonnée

Monsieur le Maire aidé de l'employé intercommunal intervenant sur la commune ont au printemps dernier procédé au nettoyage du sentier de randonnée permettant ainsi aux randonneurs amateurs comme aguerris de pouvoir à nouveau l'emprunter.



Le ruisseau longeant le parking situé sous le foyer rural a été nettoyé par Magali BELTRAN

Le ruisseau du Fresquel a été nettoyé par Jean CARRERRA et Sylvain VALADE

Monsieur le Maire aidé de l'employé intercommunal nettoie au karcher les trottoirs de la commune.

Abattage des pins parasol

Suite au projet de rénovation énergétique et phonique du Foyer Rural ainsi qu'au possible agrandissement du bâtiment et comme nous vous avons informé l'année passée, les pins parasols situés devant le foyer rural qui généraient déjà depuis plusieurs années des dégâts tant sur la voirie que sur le bâtiment du foyer ont été abattus le samedi 23 octobre 2021.



Journée citoyenne

Lors de la journée citoyenne du samedi 20 novembre 2021, l'équipe municipale aidée de quelques administrés bénévoles ont œuvré pour la commune.

Au programme de la journée : nettoyage de l'église, nettoyage du local poubelle, enlever la mousse des escaliers avec l'application d'un traitement anti-mousse, élagage des sapinettes à côté du terrain de tennis, réaménagement du boulodrome, élagage de la haie rue de la Fontaine, nettoyage des choses du foyer rural.

Beau temps, bonne humeur, rigolade, entraide, motivation étaient au rendez-vous. La journée a été clôturée par le partage d'un repas offert par la municipalité et préparé généreusement par Youssef et Aïcha RADOINE.

Étaient présents :

Pascal ASSEMAT
Sandrine TOUPART
Chantal WEIDMANN
Gilles BERMOND
Laurie ALBOUY ALASSET
Denis GALAUP

Camille GUAGNO
Joackim FERREIRA DA SILVA
Joël et Sylvie GARCIA
Magali et Brice BELTRAN





Actions Sociales

Opération brioches

Après son absence pour cause de COVID-19 l'an passé, la vente de brioches au profit de AFDAIM-ADAPEI 11 a été réalisée par Edith GALAUP (conseillère municipale) épaulée par Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT.

Ce binôme a été fortement performant auprès des habitants de la commune, à tel point qu'ils ont manqué de brioches pour terminer la tournée. Ce sont tout de même 70 brioches qui ont été vendues pour un montant récolté de 432 euros.

Nos vendeurs improvisés remercient chaleureusement les habitants pour leur élan de générosité et rendez-vous est pris pour l'an prochain avec un objectif plus ambitieux. Ils présentent également leurs sincères excuses à toutes les personnes qui attendaient leur passage.

Vous pouvez continuer à soutenir l'AFDAIM - ADAPEI 11 grâce à la réalisation d'un don soit par chèque, par virement ou directement sur leur site internet « Agir avec nous ».

<https://www.afdaim-adapei11.org/agir-avec-nous/>



Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local

Opération broyage de végétaux : association A.S.F. Castelnaudary

La Commune de Baraigne, en collaboration avec le Smictom, a organisé pour ses habitants une opération de broyage des déchets verts par l'association ASF/CSF. Nous avons rencontré M. le maire, Pascal ASSEMAT, pour nous expliquer cette démarche

Pourquoi avez-vous choisi cette association ?

J'ai été contacté par sa présidente, Mme CARPENTIER, et M. DELAVALLETTE, coordinateur des chantiers, qui m'ont présenté les avantages de leur prestation : la pratique des chantiers itinérants au plus près des habitants de la commune, l'encadrement du personnel d'exécution (six personnes) en insertion professionnelle, un coût d'intervention modéré avec un matériel performant. Nous avons réalisé un essai concluant sur 50 m³ de branchage

Quelle est la démarche de cette association ?

La Confédération Syndicale des Familles (CSF) a été constituée en 1997 et a pour objet l'accompagnement des familles dans la globalité de leur quotidien. Elle s'inscrit dans la protection de l'environnement, la lutte contre le gaspillage et promeut une gestion équitable des déchets. Elle a plusieurs secteurs d'activité parmi lesquels un espace de vie sociale, des jardins partagés, un accompagnement à la scolarité et un chantier d'insertion : Le Pivert. Ce chantier emploie des personnes en situation précaire pour l'entretien d'espaces verts, le broyage et le compostage des déchets verts, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de la restauration.

Quels sont les avantages pour Baraigne ?

Tout d'abord le fait de déplacer le broyeur au plus près des déchets stockés par chaque habitant génère une économie de transport en déchetterie, sachant aussi que beaucoup de personnes n'ont pas de moyens de transport. D'autre part, cela évite la saturation des déchetteries et surtout cela permet d'utiliser le broyat dans les espaces verts de la commune. Nous avons ainsi une action écologique par la limitation de l'enherbement et l'apport d'éléments fertilisants, et une action sociale en contribuant par ces chantiers à la réinsertion de personnes précaires.

Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local



Infos diverses

Secrétariat de mairie

Nathalie FAURE secrétaire de mairie vous accueille aux ouvertures indiquées ci-dessous :

Le secrétariat de mairie est ouvert les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00.

N° téléphone : 04 68 60 15 13

Adresse mail : commune.baraigne@orange.fr

A noter que Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT est présent afin de s'entretenir avec vous aux jours d'ouverture de la mairie de 15h00 à 17h00

Pour ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez communiquer votre adresse mail (**1 seule par foyer**) afin de recevoir les informations municipales.

Foyer Rural

Madame Magali BELTRAN, second adjointe, gère le planning de réservation de la salle des fêtes pour les particuliers et les associations communales.

Elle est à votre disposition au 06.99.45.92.87. ou par mail à l'adresse suivante : foyerbaraigne@orange.fr

Un règlement d'utilisation du Foyer Rural, un document d'état des lieux, un contrat de location et un document d'emprunt de matériel sont établis pour toute location.

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 10 juillet 2020 est consultable à partir du lien suivant : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Site Internet officiel de la Commune

Le site Internet officiel de la Commune est encore en « chantier » et la personne en charge de sa création vous prie de bien vouloir l'excuser du retard pris.

Vous y trouverez des renseignements historiques de Baraigne, mais également diverses informations relatives à la Commune, des liens utiles,...

Bureau de poste – Labastide d'Anjou

Depuis le 11 octobre 2021, les horaires du bureau de poste de Labastide d'Anjou ont changé. Le bureau est ouvert aux horaires suivants :

Lundi – Mardi – Mercredi de 9h00 à 12h00

Jeudi de 10h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 13h00

Heure de levée du courrier, des colis et Chronopost à 12h00.

Recensement de la population

A quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin,...

Par ailleurs, l'ouverture d'une crèche, l'installation d'un commerce, la construction des logements ou le développement des moyens de transport,... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible. Ensuite ? C'est l'INSEE qui travaille pour analyser toutes les données !

Confidentialité des données :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement sur la commune de Baraigne se déroulera de la mi-janvier à la mi-février 2022.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Pour accéder au recensement en ligne :

Rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise.

Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papiers :

Remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez.

Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Agent recenseur : Monsieur Denis GALAUP

Coordonnateur : Monsieur Gilles BERMOND

Recensement citoyen

Bientôt 16 ans !!!!

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite, BAC, BEP, CAP,...).

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues de recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Les règles du bien vivre ensemble

Dépôt illégal d'encombrants

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal souhaitent rappeler aux baraignois(e)s qu'il est strictement **INTERDIT** de déposer des encombrants dans le local poubelles.

Nous rappelons que les encombrants doivent être déposés à la déchetterie de Salles sur l'Hers.

Il s'agit d'un problème récurrent : toutes les semaines, des déchets divers et variés sont déposés dans le local poubelle, des sacs poubelles jonchent le sol, des cartons non démolis encombrent les containers et par faute de place dans ces derniers, des cartons sont retrouvés à même le sol.





Brûlage déchets verts

Monsieur le Maire rappelle aux administrés qu'il est strictement interdit de brûler des déchets (déchets verts ou autres) dans les jardins sous peine de sanction.

Cf. arrêté préfectoral n° 2013268-0005 relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts.

Herbes de coupe, feuilles mortes, branches d'arbre, il est parfois tentant de brûler les déchets verts qui résultent de l'entretien de votre jardin.

Peut-on brûler les déchets verts ? NON

Selon le Code de l'environnement (sous-section 3 : collecte des déchets) et la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, il est interdit de brûler les déchets verts. Et ce, que cela soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Pourquoi cette interdiction ?

Cette interdiction a pour but de limiter les risques d'incendie involontaire et de limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

Exemple : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 14 000 km en voiture à essence neuve.

Enfin, l'interdiction de brûler les déchets verts limite également les nuisances olfactives entre voisins.

Que faire des déchets verts ?

Il est tout à fait possible de réutiliser vos déchets dans votre jardin. Achetez ou fabriquez un composteur qui vous permettra de recycler vos épiluchures de fruits et légumes mais également un certain nombre de déchets verts.

Vous pouvez faire broyer vos déchets issus de l'élagage que vous pouvez réutiliser comme paillage pour vos massifs, jardinières ou plates-bandes.

Vous pouvez également les déposer dans la déchetterie dont dépend votre commune ou les faire collecter le mercredi lors de la venue de l'employé intercommunal en en ayant préalablement informé la secrétaire de mairie ou Monsieur le Maire.

Incivilités



Ce bâtiment est la réserve d'eau potable de Baraigne, cette année il a été repeint et quelques jours après son « relooking », une ou plusieurs personnes se sont empressées d'aller y apposer ces gribouillages.

Commerce-Eleveur

Volailles fermières

Nadine et Camille GUAGNO vous reçoivent à domicile pour la vente de volailles tous les après-midis du mardi au samedi inclus.

Vous pouvez également les retrouver sur les marchés de plein air des communes suivantes :

COLOMIERS le jeudi

LAVELANET le vendredi matin

MAS SAINTES PUELLES le vendredi après-midi

PAMIERS le samedi

VILLENEUVE LA COMPTAL le dimanche matin

Commandes de préférence par SMS : 06 35 36 07 00 ou 06 19 91 19 65

Piou Pizz'

Encouragé par le Maire Pascal ASSEMAT et à la satisfaction des baragnois(e)s, Yoann MARTIN pizzaiolo (habitant le village) vous accueille tous les vendredis soirs installé sur le parking situé sous le foyer rural avec son camion « Piou Pizz' » (camion de restauration ambulante).

Il réalise également une originalité : la pizza dessert aux fruits (banane, mandarine,...) très appréciée en fin de repas.

Son savoir, il le doit à son beau-père pizzaiolo réputé, complété d'une note personnelle.

Originaire des environs de Villefranche Lauragais, ancien salarié de l'industrie aéronautique, il a créé son entreprise en 2019 avec le soutien de sa compagne Jessica.

La qualité gustative de ses pizzas et son professionnalisme laissent présager une réussite certaine.

Vous pouvez également le retrouver à Lux, Gardouch, Montferrand, Villeneuve la Comptal.

Vous pouvez les suivre sur Facebook avec le lien suivant : [PiouPizz' | Facebook](#)

Vous pouvez les contacter au numéro suivant : 06 63 07 18 45

Vous pouvez les contacter pour des événements privés. Ils se déplacent chez vous pour des événements privés ou professionnels (EVG, EVJF, Comité d'entreprise, Anniversaire, etc...) avec leur camion 100% autonome.

Comité des fêtes

Concours de belote

C'est avec beaucoup de gaieté que s'est déroulé le 10 juillet le premier concours de belote animé et organisé par nos soins. Au menu, bonne ambiance, rigolade et rigueur. Les 3 premières équipes se sont vues remettre de superbes lots. Merci à toutes les personnes d'avoir joué le jeu et d'être venu en nombre passer ce bon moment avec nous.



Olympiades



Sans compétition, toujours dans un esprit ludique, festif et de cohésion, des enfants de 3 à 12 ans se sont «affrontés» lors des premières olympiades le 15 juillet 2021. Chamboule-tout, tir à l'arc, anneaux, course à l'œuf,... L'après-midi s'est terminée par une séance de maquillage, un goûter et la remise des diplômes et de récompenses ainsi que l'accès à une structure gonflable.

Marché de nuit



Tous les étés, la Communauté de Communes organise, dans les différents villages qui la compose un marché de nuit. Cette année, Baraigne a eu l'honneur pour la première fois d'accueillir ce marché de nuit.

Le comité des fêtes a été sollicité pour assurer la partie logistique mais aussi l'animation musicale de la soirée.

Nous avons eu l'honneur de voir se produire Aymeric (chanteur lyrique), le groupe Aguacana (rythme brésilien) et la banda Para.

Une belle soirée réussie dans une bonne ambiance et la convivialité pour le plus grand plaisir des baraignois et des visiteurs.

Concours de pétanque

Le 18 août vous avez été nombreuses et nombreux à participer au concours de pétanque et nous vous en remercions. Du rire, du soleil, du fair-play, une bonne ambiance générale, le cocktail parfait pour une belle réussite.

Vide grenier

Le comité des fêtes a organisé comme depuis quelques années maintenant, le samedi 25 septembre 2021, son vide-grenier annuel. La crainte de la pluie n'a pas découragé l'équipe du comité. Quelques 23 exposants étaient regroupés autour du foyer rural.

Le comité des fêtes s'est associé avec Piou Pizz' afin de proposer aux exposants et visiteurs une restauration.

SwimRun 2021



Pour sa 4^e édition, le 29 août 2021, le SwimRun Occitan a pris ses quartiers sur la Commune de Belflou. Ce ne sont pas moins de 90 sportifs amoureux du sport de plein air qui sont venus profiter du plan d'eau de la Ganguise.

Le village de Baraigne a pour la première fois été sollicité comme point de ravitaillement sur les parcours des 17 et 30 kilomètres. Les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes ont œuvré à la mise en place du point ravitaillement situé devant le foyer rural et la sécurisation routière sur certains points du village.



Il est de coutume que le président du comité des fêtes écrive un texte de présentation sur celui-ci. Alors, je me lance.

Tout d'abord, ce que vous devez savoir sur le président du comité des fêtes, c'est que c'est un nouvel habitant qui a eu un coup de foudre pour ce village il y a presque 3 ans.

A mon arrivée, plusieurs questions se sont posées : Que puis-je apporter à ce village ? Comment faire en sorte qu'un maximum de personnes se retrouve pour partager des moments ensemble ? Ou encore, comment faire ressortir l'âme de ce magnifique village ?

Dès les premières réunions, j'ai compris que je n'étais pas seul. Le comité regorge de personnes exceptionnelles, soucieuses de vouloir alimenter le quotidien des habitants de manifestations diverses et variées.

Nous sommes une équipe d'une dizaine de personnes, en étroite collaboration avec la mairie, elle-même très dynamique et engagée.

Cette équipe ne demande qu'à s'agrandir, chacun peut y trouver sa place, son utilité et, comme nous, éprouver un vrai sentiment de bonheur et de satisfaction lors des différentes activités proposées au cours de l'année.

Cette année, plusieurs manifestations ont démontré que le village pouvait nous faire vivre des moments extraordinaires : le tournoi de belote, le tournoi de pétanque, les olympiades, le vide grenier, le SwimRun, et sans oublier le point d'orgue de l'année en collaboration avec la communauté de communes de Castelnaudary, à savoir, le marché nocturne et son esprit guinguette avec plusieurs groupes de musique.

Lors de toutes ces manifestations, le comité était très agréablement surpris de voir autant de monde présent. Le comité des fêtes n'est rien sans vous, les participants.

Difficile pour moi de ne pas évoquer les difficultés que nous rencontrons par rapport à la crise sanitaire. Même si souvent, nous avons su nous adapter pour vous proposer le meilleur, les événements restent plus compliqués à organiser.

Nous souhaiterions entreprendre toujours plus d'événements, et espérons très sincèrement que tout cela sera très vite derrière nous.

Tout au long de l'année 2022, surveillez bien vos boîtes aux lettres, nous serons là pour vous en espérant vous voir de plus en plus nombreux.

Contact : comitedesfetes11410@gmail.com

06.64.53.62.81

Facebook : Comité des fêtes de Baraigne

Le Président,
Rémi FIOCCO